

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 48 (1951)
Heft: 5

Rubrik: Rapport de l'inspecteur cantonal des ruchers pour l'année 1950

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport de l'inspecteur cantonal des ruchers pour l'année 1950

(Suite et fin)

LOQUE EUROPEENNE. Mise à ban des ruchers en 1950

<i>Localités</i>	<i>Apiculteurs</i>	<i>Ruches</i>	<i>Malades</i>	<i>Traitées</i>	<i>Détruites</i>
1. Corsier. Barbey Hri		30	4	—	4
2. Chardonne. Hôn Aug.		31	1	—	1
3. Corsier. Vve Herminjard		4	1	—	1
4. Aubonne. Gasser Ernest		6	2	2	—
5. Vers-Chez-les-Blanc. Blanc Aloïs, La Sallaz		4	2	—	2
6. Molondin. Bachofer Ct.		2	1	1	—
7. Vers-Chez-les-Blanc. Blanc Julien		1	1	1	—
8. Essertines, Echallens. Gonin Roger		16	1	1	—
9. Vevey. Gai. Cot. Ketterer		3	1	—	1
10. Les Cullayes. Goy Charles		16	2	—	2
11. Saubraz. Porret Edouard		21	1	—	1
12. Luins. Cloux Roger, Nyon		5	1	—	1
13. Palézieux. Reymond Elym		2	2	2	—
14. Peney-Vuitebœuf. Perrin G.		3	1	—	1
15. Molondin. Niquille François		16	5	—	5
16. Aubonne. Félix Daniel		10	1	—	1
17. Mont-Pélerin. Davet R.		8	1	1	—
18. Tour-de-Peilz. Brunner Ami		5	1	—	1
19. Treytorrens. Charbon Fr.		5	1	1	—
20. Vernand-Lausanne. Aeby J.		34	5	3	2
21. Mont s. Rolle. Rochat Ls		30	10	5	5
22. Senarclens. Pavillard G.		4	1	—	1
23. Bottens. Mme Aguet Gab.		27	1	—	1
24. Lavigny. Moinat Em.		7	5	3	2
25. Nyon. Perrenoud G.		31	2	—	2
26. St. Livres. Corbaz Emile		1	1	—	1
27. Etoy. Bernard Albert		4	1	—	1
28. Corsier. Delafontaine J.		18	3	—	3
Totaux		344	59	20	39

Le ban a été mis sur chacun des ruchers ci-dessus pour la durée de l'année 1950. Au printemps 1951, les ruches traitées seront examinées afin de se rendre compte du résultat des traitements.

Acariose

L'acariose des abeilles tient toujours en éveil les apiculteurs soucieux de la santé de leurs ruchers, ainsi qu'en témoignent les demandes d'analyses-contrôles.

Cette maladie de l'abeille adulte qui apparaît aussi un peu dans toutes les régions n'est pas en augmentation, bien au contraire. Depuis que les traitements sont plus généralement appliqués, cette plaie des ruchers est tenue en respect. Les ruchers dangereux sont ceux des apiculteurs qui vivent en marge des sociétés d'apiculture et qui ne traitent jamais leurs ruches, car, avant de disparaître, ils contaminent ceux du voisinage qui sont sains.

L'acariose a été signalée dans 28 ruchers, comptant dans l'ensemble 239 colonies. 47 étaient malades, 18 furent détruites et 8 périrent. L'inspecteur, par des avis-circulaires, a donné l'ordre de traiter suivant la saison, soit au moyen du remède de Frow, soit avec les cartons soufrés, remède de Rennie.

Nous ne pouvons que conseiller de persévérer dans la lutte contre l'acariose en traitant chaque année, c'est le seul moyen de maintenir son rucher sain. Les analyses-contrôles nous prouvent qu'il est aisé de se débarrasser du parasite des trachées de l'abeille avec un peu de persévérance. Les conseils ne manquent pas, il suffit de les suivre.

<i>Localités</i>	<i>Apiculteurs</i>	<i>Ruches</i>	<i>Malades</i>	<i>Détruites</i>	<i>Traitées</i>
1. Sépey. Marc Durgniat		27	4	3	24
2. Denges. Mercier Robert		4	3	3	1
3. Ste-Croix. Jaccard Mlle		7	2	2	5
4. Montricher. Morel Alexis		12	1	1	11
5. Châtelard. Borgeaud Gustave		8	1	1	7
6. Châtelard. Bonjour. Les Tilleuls		1	1	1	—
7. Vugelle. Marchand Maurice		7	3	3	4
8. Missy. Blanc Henri		4	1	1	3
9. Lutry. Noverraz Victor		16	2	2	14
10. Brassus. Golay David		12	7	1	11
11. Chardonne. Davet. Mt Pélerin		6	1	1	6
12. Brassus. Goy-Golay Paul		5	2	—	5
13. Nyon. Cretegny Louis		5	1	—	5
14. Peney-le-Jorat. Gavillet		1	1	—	— périe
15. Fiez. Jaccard-Meyer A.		11	1	—	10.1 périe
16. Faoug.. Gaspari Ed. Le Soleil		11	1	1	13
17. Chardonne. Jaques Ed.		10	1	1	9
18. Leysin. Hurzeler Mimosa		9	1	1	8
19. Nyon. Chapuis Alb. Trélex		5	1	—	5
20. Combremont-le-Grand. Henry Ch.		17	4	—	17
21. Ballens. Liotard Marcel		16	1	—	16
22. Chexbres. Perrolay Robert		2	1	1	1
23. Fontaine. Giroud Louis		7	1	1	6
24. Chevilly. Glayre		13	1	1	6
25. Vallorbe. Glardon Antoine		8	1	—	8
26. Doy Louis, Ballaigues		10	1	—	10
27. Peney-le-Jorat. Gavillet Et.		2	1	1	1
28. St. Légier. Bonjour Louis		3	1	2	1
Totaux		239	47	28	207

L'examen des rayons, ainsi que les échantillons d'abeilles qui nous furent adressés, nous a permis de découvrir d'autres maladies. Ainsi nous avons eu 2 cas de Sackbrood et 5 cas de mal noir. Il a été envoyé 102 rapports représentant 311 analyses.

<i>Rapports d'analyses</i>	<i>Rapports</i>	<i>Analyses</i>
Loque américaine	6	25
Loque européenne	21	30
Acariose positif	41	141
Acariose négatif	15	73
Noséma	10	32
Sackbrood	2	2
Mal noir	4	5
Colonies mortes de faim	3	3
Totaux	102	311

Conclusions

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans exprimer notre reconnaissance à nos inspecteurs régionaux des ruchers pour la souvent ingrate, mais importante besogne qu'ils accomplissent chaque année. La station fédérale de bactériologie du Liebefeld, section Apiculture, nous adresse régulièrement les doubles des rapports qu'elle envoie aux apiculteurs et nous facilite ainsi la tâche. Dès 1951, nous enverrons également au Liebefeld les doubles des rapports que nous adressons nous-mêmes aux apiculteurs. Nous pensons ainsi renseigner le service des maladies des abeilles du Liebefeld sur tous les travaux que nous faisons à l'Institut Galli-Valerio. Nos remerciements vont à M. le Dr O. Morgenthaler dont nous bénéficions de l'extrême bienveillance, au Département de l'intérieur, à M. le Dr A. Jaccottet, chef de service, ainsi qu'à M. le Dr G. Bouvier, directeur de l'Institut Galli-Valerio.

Dans tous ces services, nous trouvons sollicitude et compréhension, ce qui facilite notre travail dans la lutte contre les maladies des abeilles.

Morges, le 15 février 1951.

L'inspecteur cantonal des ruchers.



ECHOS DE PARTOUT

Un essaim... de Noël

Un aimable correspondant me communique l'intéressante observation que voici :

« Chaque année on recommande, à l'approche de la mauvaise saison, de mettre les abeilles bien au chaud avec de vieux habits, journaux, etc. Or, nos abeilles ne sont pas aussi douillettes qu'on le croit, preuve en est le fait suivant : A fin décembre 1950, un apiculteur qui travaille à la poste de Neuchâtel constatait, depuis sa fenêtre, qu'il y avait une masse noirâtre au milieu du marronnier voisin. S'approchant il vit, à son grand étonnement, que c'était un essaim de 3 kg. environ couvrant 7 beaux rayons. Mis en ruchette, cet essaim récolté en plein mois de décembre a admirablement bien hiverné. C'était le moment de le cueillir car il n'y avait plus trace de nourriture dans les rayons !

Quand les poires donnent du miel

Vient de comparaître devant le Tribunal de police de La Chaux-de-Fonds un certain M. L. domicilié dans le canton de Vaud qui vendit sous le nom de « Miel du pays » une vague espèce de mielline de bas étage. L. avec son « puissin accin » du Gros de Vaud, après des explications peu convaincantes, se vit condamner, vu ses charges de famille et son repentir sincère, à un mois de prison avec sursis pendant cinq ans.

Un fait particulièrement... savoureux c'est que 200 kg. de cette marchandise ont pu être écoulés avant qu'une personne se rendît